

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-JÉRÔME**

RÈGLEMENT NO 0309-517

**AMENDANT LE RÈGLEMENT 0309-000 SUR
LE ZONAGE DE LA VILLE DE
SAINT-JÉRÔME, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ,
AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H-2442 À MÊME
UNE PARTIE DE LA ZONE P-2443 AFIN D'Y
INCLURE LE LOT 2 662 512 ET D'ABROGER,
POUR LA ZONE H-2442, L'USAGE
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS « RÉSIDENCE
PRIVÉE D'HÉBERGEMENT POUR
PERSONNES ÂGÉES »**

VU l'avis de motion numéro AM-15907/23-03-21 donné aux fins des présentes lors de la séance ordinaire tenue le 21 mars 2023;

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1.-

Le règlement de zonage numéro 0309-000, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 5, paragraphe 1), afin d'agrandir la zone H-2442 à même une partie de la zone P-2443, le tout tel qu'illustré sur le plan numéro 0309-517.1, lequel est joint au présent règlement comme annexe « 1 » pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit tout au long.

ARTICLE 2.-

Le règlement de zonage numéro 0309-000, tel que déjà amendé, est modifié aux grilles des usages et des normes visées à l'article 6, paragraphe 1), en abrogeant, à la grille des usages et des normes de la zone H-2442, la colonne à droite de celle de la classe d'usages H-1 pour un usage spécifiquement permis et les normes associées à cet usage, ainsi que les notes qui y sont associées, le tout tel que montré à la grille des usages et des normes jointe au présent règlement comme annexe « 2 » pour en faire partie intégrante comme si elle était décrite tout au long.

ARTICLE 3-

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Le Maire,

MARC BOURCIER

La Greffière de la Ville,

MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP, OMA

FAR/lm

Avis de motion :	21 mars 2023
Adoption du projet de règlement :	21 mars 2023
Consultation publique :	11 avril 2023
Adoption du second projet :	18 avril 2023
Adoption :	***
Approbation :	***
Entrée en vigueur :	***